



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 6 mars 2020

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL : L 5505 - 247 / sp
Doc. parl. 7332

Objet : Projet de loi portant

1. création d'un Observatoire national de la santé ;
2. modification de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
3. modification de la loi modifiée du 25 novembre 1982 relative aux organes destinés à la transplantation ;
4. modification de la loi modifiée du 7 août 2012 portant création de l'établissement public « Laboratoire national de santé ».

Monsieur le Président,

À la demande de la Ministre de la Santé, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'avis complémentaire du Conseil supérieur de certaines professions de santé et le deuxième avis complémentaire de la Chambre des fonctionnaires et employés publics portant sur les amendements gouvernementaux du 7 janvier 2020 relatifs au projet de loi sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Jean-Luc Schleich
Gestionnaire dirigeant